

Paris , le 21 Octobre

Monsieur le Ministre,

Votre lettre de cadrage et celle de M Fatôme ont fait l'objet de toute mon attention en tant que membre du CA de la FMF. Sans vouloir discuter de son intérêt très relatif pour la médecine libérale, je voudrais attirer votre attention sur un point qui ne met pas à l'honneur les valeurs de notre République.

Votre volonté affichée de tout faire pour améliorer l'accès aux soins pose question. En effet, depuis la présidence de M. Hollande, tout est fait pour seulement trouver des boucs émissaires* à cette difficulté d'accès aux soins et nullement de la résoudre.

Cette politique des boucs émissaires se retrouve encore confirmée dans le règlement arbitral. Pour rappel, elle a vu le jour dans la convention de 2016 après un premier coup d'essai dans la convention de 2012. L'absence de réaction du corps médical en 2012, signataire obligé pour pouvoir toucher les fonds conventionnels, a permis de poursuivre dans cette voie. La volonté de mettre en place le CET, d'une application pour le moins douteuse, en a été la finalité. La profession cette fois rassemblée y a mis un coup d'arrêt. Preuve que cette politique va à l'encontre du projet recherché et bouscule d'une façon sournoise et odieuse nos valeurs républicaines.

Cette façon de procéder repose sur un décret, celui du 18/11/2014 à effet au 1er janvier 2017 avec l'obligation d'imposer aux seuls salariés du privé une mutuelle dont la seule finalité a été de la rendre « responsable » et « solidaire » pour financer la CMU. Une CMU que la CNAM offre à fonds perdus à toute la misère du monde mais aussi à nos égorgeurs, fichés S et famille de dealers pour limiter les impayés dans les hôpitaux publics. C'est ainsi que me l'a expliqué un administrateur comptable d'un grand hôpital de L'AP-HP. Elle repose surtout sur une phrase inscrite en marge d'un dossier de la présidence de la République sortante « plus de remboursement des dépassements aux séniors », information reçue de la part d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur.

Aussi, je vous écris pour vous demander si vous êtes, Monsieur le Ministre avec Mr Fatôme et autres prédécesseurs, responsables politiques, et vous tous Députés et Sénateurs qui liront cette lettre, conscients que cette politique de santé engagée depuis 2012 est une politique indéfendable. Je la nommerais même, sans avoir peur des mots, une politique « santé-gauchiste » avec une volonté d'inspiration « antisémite » comme l'est l'islamo-gauchisme de ce dangereux Monsieur Mélanchon. Cette inspiration « indigne de la France » comme l'a écrit la FMF dans un de ces derniers PV se décline sur la base d'un remboursement minoré des actes de 3,5 € à 38,5 €, utilisé pour payer l'augmentation miséreuse des médecins secteur 1. Elle rend encore plus visible, en touchant au porte-monnaie des assurés, l'appartenance des médecins à ce secteur 2 honnis dont un certain nombre sont au passage et comme par hasard juive et juif. Cette **visibilité** affichée et martelée à chaque paragraphe de la convention de 2016 sur laquelle repose désormais le règlement arbitral ne peut que rappeler les tags peints sur les vitrines des commerçants juifs dans l'entre-deux-guerres pour détourner les clients de leurs commerces*. Les médecins juifs et non juifs n'ont pas à subir cette politique qui aggrave en plus l'accès aux soins dans les déserts.

Pour vous le prouver, et ma filiation en tant que descendant de Déporté Résistant, médaillé*, et ma décoration comme Chevalier dans l'ordre de l'ONM* me le permettent, je vous invite à lire le bulletin de l'Ordre National des Médecins d'août 1941, pièce unique, qui est le copié-collé à un mot près de la politique de santé engagée depuis 2012 et les différents textes que vous trouverez publiés sur mon site de prévention des maladies chroniques en vol et en voyage, donc dans la vie de tous les jours. Monsieur le Ministre, continuerez vous cette politique indigne de la France ?

Recevez, Monsieur le Ministre, , l'expression de ma haute considération.

Dr Haicault de La Regontais.

Liens :

http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/La_sante_comme_en_1941.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0

http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/CNOM_1.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0

[http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/CNOM_2.pdf?
t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0](http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/CNOM_2.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0)

<http://voyage-aptitude-senior.fr/fr/billets-politiques.html#anchor-top>

[http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/site_Les_nouveaux_mots_cultes_de_lAssurance-
Maladie_BERNER_et_SALIR.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0](http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/site_Les_nouveaux_mots_cultes_de_lAssurance-Maladie_BERNER_et_SALIR.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0)

- * concernant les médecins secteur 2 à honoraires libres désormais qualifiés de « différents ». Rappel :les médecins secteur 2 payent en échange des honoraires libres les avantages conventionnels que l'assurance maladie n'avait plus les moyens de payer à l'époque si ce n'est en aggravant son déficit abyssal.
- * Plusieurs patients me l'ont fait comprendre et ont quitté ma patientèle malgré un remboursement complet de mes dépassements par leur mutuelle.
- * actes inscrits dans ses états de service
- * décoration décernée par la Gendarmerie et le Ministre des Armées suite à mon intervention dans le cadre d'une enquête aérienne au cours de laquelle un travail dissimulé par profit organisé depuis 1995 par les sociétés d'assurance et l'hôpital public a pu être vérifié et confirmé. Il n'a jamais été jugé jusqu'à ce que je donne le dossier au service juridique de l'OCDE qui en a fait bon usage et a pu mettre enfin un terme à ce système mafieux, vrai dumping entrepreneurial et social à l'échelle européenne. Pour autant, les assurances n'ont jamais été jugées et les milliards détournés de nos caisses sociales pendant plus de 20 ans dont celles des médecins n'ont jamais été remboursés. Je vous laisse le plaisir de trouver les responsables politiques qui en 1995 ont permis à ce système d'exister.

[http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/
TRAVAIL_DISSIMULE_PAR_PROFIT_billet_politique.pdf?
t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0](http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/TRAVAIL_DISSIMULE_PAR_PROFIT_billet_politique.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0)

[http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/
AUX_CONFINS_DE_LILLEGALITE_Billet_politique.pdf?
t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0](http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/AUX_CONFINS_DE_LILLEGALITE_Billet_politique.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0)

[http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/UN_DENOUEMENT_ARRANGEANT.pdf?
t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0](http://voyage-aptitude-senior.fr/wa_res/files/UN_DENOUEMENT_ARRANGEANT.pdf?t=d4d22c23_bfa5_4d17_a9e8_5e34d5062ed0)

- * Vos consultations de prévention sans stratégie sont à l'image de l'emprise de l'administratif inculte sur le médical, qui plus est spécialiste. Le mode de fonctionnement de l'hôpital de Valenciennes n'est pas votre modèle ?
- *
- * Inutile de me faire convoquer par le CDOM pour me faire taper sur les doigts suite à ce courrier, cela a déjà été fait. Le conseiller qui a refusé que je sois assisté par un membre de la FMF, n'a pas pu mettre son projet de père fouettard à exécution. Il m'a tout de même avoué qu'il l'avait fait pour répondre à la demande du Directeur de la CPAM de Paris, son ami. Triste méthode ! Notez qu'au cours de notre entretien, il n'a pas voulu lire et entendre ce que contenait le bulletin du CNOM d'août 1941 et même reconnaître l'existence du CNOM sous Vichy. Je vous laisse juge... Ce même médecin m'avait déclaré qu'il n'avait pas à prévenir les médecins directeurs des sociétés d'assurances organisateurs du travail dissimulé par profit... Deux poids deux mesures !

Docteur Ghislain Haicault de La Regontais
Médecin généraliste libéral, gériatre et urgentiste hospitalier.
MC(R) du service d'accueil des urgences de l'HIA Percy-Clamart.
Auteur du site de prévention des maladies chroniques <http://voyage-aptitude-senior.fr>

Quelques pistes pour trouver de l'argent pour la médecine de ville :

Arrêtons d'attirer la misère du monde ou alors organisons-la ! Je milite pour un **service national familial de l'immigration** qui occuperait tout demandeur pendant 2 à 3 ans pour Apprendre le français et ses droits et devoirs civiques avec école obligatoire pour les enfants et les mineurs isolés. Plus aucun mineur en roue libre dans la rue. Apprendre un métier en tension (CAP, BTS, Université selon le niveau d'études du postulant). La prise en charge sera gratuite moyennant un remboursement à court, moyen ou long-terme par le postulant et/ou les entreprises recruteurs qui bénéficieront de cette main d'œuvre éduquée. Arrêt du financement des associations qui ne participeront pas à l'éducation au sein de ce service national familial de l'immigration. Indemnité pour les professeurs bénévoles comme pour la réserve. Etc.

Juger et condamner les assurances pour leur implication dans le travail dissimulé par profit. (plusieurs milliards de charges patronales détournés).

Récupérer un certain pourcentage sur les gains des gros lots du loto (montant à définir) et autres jeux de la Française des jeux pour remboursement des dépenses de santé du gagnant bénéficiant de la totale gratuité des soins et payés par les autres selon le principe égalité, fraternité).

Retirer la CMU, l'AME aux familles dont au moins un membre est impliqué dans un trafic de drogue, aux fichés S, aux OQTF et autres égorgeurs de professeurs et de policiers. La médecine d'urgence hospitalière est là pour assurer le risque vital de tout individu mais en aucun cas les assurés sociaux qui payent leurs charges salariales et autres charges n'ont à payer le confort de vie en santé des délinquants.

La liberté d'honoraires a ses avantages comme celui de ne pas couter un centime à l'assurance-maladie et de réguler la demande de soins sachant que les 10 millions de précaires parfaitement identifiés ont par la CMU la gratuité des soins et un accès totalement libre et débridé aux urgences, source d'épuisement pour les soignants urgentistes. La fermeture des urgences, faute de personnels, en est une des preuves. L'intérim une autre ! 8 réservistes pour le SAU de Percy !

Réguler et organiser les urgences avec trois types d'agenda de rendez-vous :

1 agenda pour la traumatologie et la petite médecine en comptant 1 heure par consultation (pour une consultation en cabinet de ville le temps est de 10 minutes grâce en partie aux logiciels métiers. À l'hôpital, le logiciel métier ne sait pas gérer ce type de consultation. Il faut au moins 20 minutes pour écrire un dossier et l'ordonnance en plus de l'examen médical.

1 agenda pour les prises en charge lourde : en moyenne 4 à 6 heures pour avoir le résultat de la biologie, des examens complémentaires et l'avis des spécialistes.

1 agenda pour les urgences vitales dont le temps de prise en charge peut être très court (admission rapide au bloc ou en réa) mais aussi très long pour les mêmes raisons que pour le deuxième agenda avec en plus la mobilisation constante du médecin urgentiste.

En finir avec l'open bar et la seule lumière au fond de la nuit... Idem pour les transferts vers l'hôpital . Il faut une obligation de visio ou téléconsultation entre le régulateur du SAMU ou de la BSPP et le patient (famille, proches, voisin, passant : tout le monde a désormais un portable même un migrant ou sans papier sans carte vitale !) pour améliorer le temps de régulation. En finir avec la gratuité des ambulances pompiers qui sont sollicités par les patients qui exagèrent leurs symptômes pour espérer ainsi éviter d'attendre aux urgences.

En finir avec la gratuité des urgences (on rentre et on sort comme dans un moulin) . Il faut un service de caisse dans chaque service d'urgence régulé et organisé. Le paiement à la sortie doit être décidé en fonction des droits du malade et la vérification de ceux-ci, du motif de l'admission aux urgences avec ou sans correction par le médecin examinateur. Le médecin doit pouvoir donner son avis (en rapport au non avec l'ALD). Pas de remboursement ni de gratuité pour la verrue de 4 heures du matin ! L'irresponsabilité des adultes comme des parents ne doit plus être permise.